

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

IPSIS

Siège : ZAC PARISUD
58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Exercice clos le 31 décembre 2023

ARÉCOM

EXPERTISE AUDIT CONSEILS
37 rue des Trois Moulins
77000 MELUN

SLG EXPERTISE

10 rue Pergolèse
75116 PARIS

IPSIS

ZAC PARISUD

58 boulevard Maurice Faure

77380 COMBS LA VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association IPSIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **IPSIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **IPSIS** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IPSIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 15 mai 2024

Les Commissaires aux comptes

SLG EXPERTISE

Signé électroniquement le 11/06/2024 par
Arnaud Bernard



représenté par
Arnaud Bernard

Associé

**ARECOM Expertise Audit et
Conseils**



représenté par
Yannick Blanchard Delorme

Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



IPSiS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2023	Net au 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	261 214	258 717	2 497	9 662
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 293 439	-	1 293 439	1 120 439
Constructions	13 966 340	9 814 180	4 152 160	4 070 006
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 588 244	1 496 528	1 091 716	437 268
Autres immobilisations corporelles	1 063 640	844 446	219 194	148 094
Immobilisations corporelles en cours	629 362		629 362	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	13 256	13 256	-	-
Créances rattachées aux participations			-	-
Prêts	297 405	40 000	257 405	336 934
Autres immobilisations financières	69 450	9 301	60 149	56 161
Total I	20 182 350	12 476 428	7 705 922	6 178 564
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	61 571	13 475	48 097	60 830
Avances et acomptes versés sur commandes	27 154		27 154	5 469
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	731 901	91 302	640 599	651 273
Autres créances	915 986		915 987	797 814
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	2 564 518		2 564 518	1 516 476
Disponibilités	5 131 773		5 131 773	5 973 434
Charges constatées d'avance	25 789		25 789	14 890
Total II	9 458 692	104 777	9 353 916	9 020 186
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	29 641 042	12 581 204	17 059 837	15 198 749

44

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Bilan Passif	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852	1 847 852
Première situation nette établie	1 847 852	1 847 852
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	6 866 758	6 424 176
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>5 128 639</i>	<i>4 706 370</i>
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	3 559 163	3 423 712
Réserve de trésorerie	222 524	222 524
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	1 346 953	1 060 134
<i>Dont autres réserves</i>	<i>1 738 119</i>	<i>1 717 806</i>
Report à nouveau	- 2 550 518	- 2 717 107
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>841 030</i>	<i>1 165 869</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 578 437	1 009 171
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 073 535</i>	<i>517 745</i>
Situation nette (sous-total)	7 742 529	6 564 092
Subventions d'investissement	49 642	79 146
Provisions réglementées	487 331	407 332
Total I	8 279 502	7 050 570
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	169 320	218 899
Fonds dédiés à l'investissement	1 502 227	1 232 583
Total II	1 671 547	1 451 482
PROVISIONS		
Provisions pour risques	205 000	160 000
Provisions pour charges	29 897	63 100
Total III	234 897	223 100
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 065 105	4 738 651
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	11 336	1 275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 147	358 955
Dettes fiscales et sociales	1 441 098	1 332 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 520	23 229
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	18 685	19 046
Total IV (1)	6 873 891	6 473 598
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 059 837	15 198 749
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 281 457	5 098 993
Dont à moins d'un an (a)	1 581 097	1 689 772
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		19 784

IPSIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	2 473	1 060
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	2 473	1 060
Ventes de prestations de services	3 518 854	3 368 160
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 518 854	3 368 160
Produits de tiers financeurs	11 928 459	10 881 152
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	11 928 459	10 881 152
Subventions	72 174	76 729
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	275 318	101 973
Utilisation des fonds dédiés	325 215	185 503
Autres produits	6 724 992	6 084 397
<i>Dont complément de rémunération TH</i>	5 704 547	5 208 340
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	774 407	786 692
Total I	22 847 484	20 698 974
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	464 873	467 126
Variation des stocks	15 302	2 027
Autres achats et charges externes	3 427 065	3 183 663
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	795 969	690 578
Salaires et traitements	10 231 704	9 540 796
Charges sociales	4 400 199	4 007 673
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	684 890	647 520
Dotations aux provisions	248 309	97 649
Reports en fonds dédiés	145 280	139 880
Autres charges	791 479	815 189
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	774 407	786 692
Total II	21 205 069	19 592 102
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 642 415	1 106 872

IPSIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	162 757	33 377
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	45 181	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	207 938	33 377
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	5 970
Intérêts et charges assimilées	228 393	159 700
Autres charges financières		
Total IV	228 393	165 670
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-20 455	-132 293
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 621 960	974 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	55 540	34 592
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	55 540	34 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	473	
Sur opérations en capital	18 589	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 000	0
Total VI	99 062	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-43 523	34 592
Total des produits (I+III+V+IX+VI)	23 110 961	20 766 943
Total des charges (II+IV+VI+VII)	21 532 524	19 757 772
EXCEDENT OU DEFICIT	1 578 437	1 009 171
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 073 535</i>	<i>517 745</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 578 437	1 009 171
REPRISE DE RESULTAT N-2	65 608	778 305
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	1 644 045	1 787 476
Dont Résultat gestion propre	504 902	491 426
Dont Résultat gestion contrôlée	1 139 143	1 296 050

ASSOCIATION IPSIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Comptes arrêtés le 24 avril 2024 lors de la réunion du conseil d'administration

Comptes annuels : ANNEXE

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Total du bilan	17 059 837 €
Résultat comptable - Excédent (avant reprise résultat N-2)	1 578 437 €
Résultat effectif de l'exercice	1 644 045 €
- Excédent de l'activité en propre	504 902 €
- Excédent de l'activité sous contrôle	1 139 143 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ANNEXE DES COMPTES AGREGES IPSIS 2023

Crée en décembre 1985, IpSIS, association à but non lucratif, œuvre depuis 38 ans à l'élaboration de projets et à la gestion d'établissements ou services ayant pour objectif de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de tous les actes de la vie courante.

L'association se propose de conseiller, de soutenir et d'accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne en situation de handicap, psychique et/ou sensoriel et/ou en difficulté sociale, sanitaire, éducative, concernée par la question de l'intégration sociale et/ou professionnelle. Elle veille aux conditions de vie des populations vieillissantes en proposant la création et /ou la gestion d'établissements ou services adaptés à leurs besoins.

IPSIS gère les établissements suivants :

	Places	Gestion Contrôlée	Gestion Fonds Propres
Siège Social			
IPSIS - SIEGE SOCIAL		QP/FDS	VIE ASSOCIATIVE
58, Boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE			
Section - Enfance			
MELANIE 77	50	S.E.S.S.A.D.	
10, avenue Saint-Germain des Noyers 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES			
MELINA	44	S.A.A.A.I.S.	
18, rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES			
SELIA 93	39	S.E.S.S.A.D.	
42, avenue du Marechal Leclerc 93190 LIVRY GARGAN			
LA ROSELIERE	60	S.E.S.S.A.D.	
26, rue Roger Salengro 93240 STAINS			
Section - Adulte			
Nord			
ELISA SENART	104	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
58, Boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE			
ELISA 51	59	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
12, rue Maurice Halbwachs 51100 REIMS			
ELISA 77	82	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
41, rue du Valengelier 77500 CHELLES			
Sud			
ELISA 13	84	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
Parc de la Duranne Impasse de la Draille 13793 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03			
ELISA 30	86	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
Z.A. Mas des Abeilles 690, rue Maurice Schumann 30000 NÎMES			
ELISA 31	65	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
18 bis, route de Gratentour 31140 PECHBONNIEU			
ELISA 84	25	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
6, avenue de la Gloriette 84000 AVIGNON			
OPEN PROVENCE	55	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
25, rue de la Petite Duranne Immeuble Le Calypso 13793 AIX-EN-PROVENCE			

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. PERIMETRE DES COMPTES AGREGES

Le périmètre de l'association n'a pas évolué au cours de l'exercice 2023. De même, la capacité des établissements n'a pas évolué sur l'année 2023 par rapport à celle de 2022.

2. FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2023

2.1 - Rénovation des restaurants

Cette année est marquée par la rénovation des restaurants ainsi que des halls d'accueil des E.S.A.T.

E.S.A.T. Elisa 13

L'enveloppe des travaux pour la cuisine, le restaurant, les vestiaires et le hall s'élève à 800 K€.

Ces travaux ont été financés par la souscription auprès de la Société Générale d'un emprunt à taux fixe de 4,11 %, amortissable sur 10 ans. Garantie Sogama à hauteur de 50 %.

Les travaux ont démarré en août et seront terminés en janvier 2024. Ils représentent 487 K€ en immobilisation en cours. Signé en 2023, l'emprunt a été débloqué en janvier 2024.

E.S.A.T. Elisa 77

L'enveloppe des travaux pour la cuisine, le restaurant, et le hall s'élève à 650 K€.

Ces travaux ont été financés par la souscription auprès de la Société Générale d'un emprunt à taux fixe de 4,05 %, amortissable sur 10 ans. Garantie Sogama à hauteur de 50 %.

Les travaux ont démarré en juin et se sont terminés en octobre 2023. L'emprunt a été débloqué en novembre 2023.

2.2 - Maillage territorial 93

Les professionnels du S.E.S.S.A.D. Selia 93 qui étaient basés sur l'E.S.A.T. Elisa 77 et le S.A.A.A.I.S. Méline depuis le 22 juillet 2022 ont quitté progressivement ces établissements pour investir les différentes antennes du 93.

Au niveau du S.E.S.S.A.D. La Roselière, les locaux ont été rendus le 13 juillet 2023.

La signature pour l'achat du bien à Bondy a eu lieu le 25 octobre 2023. L'acquisition du bien s'élève à 581 K€.

Les travaux ont débuté le 30 octobre 2023 et sont estimés à environ 200 K€.

L'ouverture du service est prévue courant du 1^{er} semestre 2024.

2.3 - Renouvellement des postes informatiques et migration des équipements sur Azure

Afin d'optimiser les coûts et la mise en place d'un socle de sécurité commun, l'association a fait le choix d'un renouvellement généralisé cette année et renouvelable tous les 3 ans. L'investissement s'élève à 100 K€.

2.4 - C.P.O.M.

Paca

L'IpSIS a négocié et signé un nouveau C.P.O.M. en région Paca. Il a débuté au 1^{er} janvier 2023.

Grand-Est

Les négociations entamées ont repris en 2023. La signature devrait se concrétiser courant 2024.

Occitanie

Bien qu'une nouvelle rencontre avec l'A.R.S. ait eu lieu en juin 2023, à ce jour l'association ne dispose pas d'un calendrier pour une prochaine contractualisation.

Ile-de-France

Les établissements de l'Ile-de-France sont sous C.P.O.M. depuis 2022.

2.5 - Mesures sociales

L'application des mesures Ségur pour les salariés du secteur éducatif est en année pleine sur 2023 (en 2022, à partir du 1^{er} avril 2022) ainsi que les mesures liées à la revalorisation des salaires (en 2022, à partir du 1^{er} juillet 2022).

Les éventuelles conséquences de la décision de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 au regard des congés payés pour les salariés en longue maladie ont été provisionnées.

3. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

3.1 - Principes Comptables

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC n°2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ; complété du règlement ANC n° 2022-02
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2 - Changement de méthode comptable et de présentation

Aucun changement de méthode comptable et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3.5 - Organisation comptable

IpSiS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est centralisée au Siège Social de l'IpSiS. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (E.S.A.T., S.E.S.S.A.D, etc.).

3.6 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés...) sont gérés par le Siège Social.

Au 31 décembre 2023, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers consolidés de l'association.

3.7 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable** : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires Aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **Le résultat de la gestion contrôlée** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2023, celui de l'année 2021).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

Résultat effectif global de l'entité

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	1 578 437	1 009 171
Reprise du résultat antérieur	65 608	778 306
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 644 045	1 787 477
dont résultat effectif sous gestion propre	504 902	491 426
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 139 143	1 296 050

			Gestion Propre	Gestion Contrôlée		
Etablissement	par dossier comptable	par établissement	Résultat Comptable	Résultat Comptable	Reprise résultat	Résultat Economique
E.S.A.T. Elisa 13 Bpas	177 482,81	326 768	149 286	177 483	37 650	215 133
E.S.A.T. Elisa 13 Bapc	149 285,53					
E.S.A.T. Elisa 30 Bpas	-125 832,05	-136 770	-10 938	-125 832	-19 530	-145 362
E.S.A.T. Elisa 30 Bapc	-10 937,52					
E.S.A.T. Elisa 31 Bpas	-99 289,17	-71 103	28 186	-99 289	36 443	-62 846
E.S.A.T. Elisa 31 Bapc	28 185,87					
E.S.A.T. Elisa 51 Bpas	-15 142,28	54 833	69 975	-15 142		-15 142
E.S.A.T. Elisa 51 Bapc	69 975,31					
E.S.A.T. Elisa 77 Bpas	61 830,66	185 933	124 102	61 831		61 831
E.S.A.T. Elisa 77 Bapc	124 102,11					
E.S.A.T. Elisa 84 Bpas	-53 408,59	-81 806	-28 397	-53 409	-2 543	-55 952
E.S.A.T. Elisa 84 Bapc	-28 397,18					
E.S.A.T. Elisa Sénart Bpas	24 074,11	126 751	102 677	24 074		24 074
E.S.A.T. Elisa Sénart Bapc	102 677,20					
E.S.A.T. Open Provence E	198 806,55	233 112	34 306	198 807	13 588	212 395
E.S.A.T. Open Provence E	34 305,78					
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	23 145,91	23 146	0	23 146		23 146
S.E.S.S.A.D. Selia 93	154 717,45	154 717	0	154 717		154 717
S.A.A.A.I.S. Mélina	162 835,88	162 836	0	162 836		162 836
F.D.S. - Gestion Contrôle	21 977,68	57 683	0	21 978		21 978
F.D.S. - Fonds Propres -	35 704,87		35 705	0		0
S.E.S.S.A.D. La Roselière	542 336,13	542 336	0	542 336		542 336
Total	1 578 437,06	1 578 437	504 902	1 073 535	65 608	1 139 143
Résultat Comptable			504 902	1 073 535		
Résultat Comptable consolidé			1 578 437			
Reprise de résultat N-2					65 608	
Résultat économique gestion contrôlée						1 139 143
Résultat Economique consolidé			1 644 045			

4. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

4.1 - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. L'IpSiS est en conformité avec la réglementation pour ses constructions (méthode dite des composants).

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
Logiciels	257 816	3 397			261 213
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des Immobilisations Incorporelles	257 816	3 397	0	0	261 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 120 439	173 000			1 293 439
Constructions et agencements générales	13 584 566	576 267	124 188	-70 304	13 966 340
Instal. Tech. Mat & Out. Ind.	1 966 580	768 623	146 958		2 588 245
Autres immob. corporelles	1 074 785	180 848	191 993		1 063 640
Immobilisations en cours	0	629 362			629 362
Total des Immobilisations corporelles	17 746 370	2 328 100	463 139	-70 304	19 541 026
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	39 089		25 833		13 256
Prêts & autres immob. financières	461 743	32 712	127 601		366 855
Total des Immobilisations Financières	500 833	32 712	153 434	0	380 110
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	18 505 018	2 364 209	616 573	-70 304	20 182 350

(1) Remboursement TVA sur immobilisation

Prêts et autres immobilisations financières : Ce poste comprend une avance preneur dans le cadre du contrat de crédit-bail pour un montant de 256 K€. Elle est remboursée au rythme du contrat de crédit-bail concernant l'E.S.A.T. Elisa 30 (2011-2026) - (cf Point 5.1 - Engagements hors bilan - crédit-bail).

4.2 - Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 30 ans (L)
Agencements, installations	5 à 10 ans (L)
Matériels	3 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 5 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	5 à 10 ans (L)

Amortissement des immobilisations

Détail des amortissements (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	248 155	10 562			258 717
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des amortissements	248 155	10 562	0	0	258 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	0				0
Constructions et agencements générales	9 514 559	468 792	124 188	44 984	9 814 180
Instal. Tech. Mat & Out. Ind.	1 529 311	114 368	147 150		1 496 529
Autres immob. corporelles	926 690	91 167	173 413		844 445
Total des amortissements	11 970 561	674 328	444 750	44 984	12 155 155
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	12 218 717	684 890	444 750	44 984	12 413 872
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances	39 089		25 833		13 256
Prêts & autres immob. financ.	68 647		19 347		49 300
Total des dépréciations	107 737	0	45 181	0	62 555
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	12 326 454	684 890	489 931	44 984	12 476 428

4.3 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Etat des créances

✓ Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée lorsque leur valeur est inférieure à leur coût d'acquisition.

✓ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 053 786 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	13 256		13 256
Prêts	297 405	83 619	213 786
Autres	69 450		69 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	731 901	731 901	
Autres	915 986	915 986	
Charges constatées d'avance	25 789	25 789	
Total	2 053 786	1 757 294	296 492

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	1 751
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	516 433
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	518 184

4.5 - Fonds propres avec ou sans droit de reprise**Tableau de variation des fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852				1 847 852
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	6 424 176		529 658	87 075	6 866 759
Report à nouveau (1)	-2 717 107	1 009 171		842 583	-2 550 518
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 165 869</i>	<i>517 745</i>		<i>842 584</i>	<i>841 030</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 009 171	-1 009 171	1 578 437		1 578 437
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>517 745</i>	<i>-517 745</i>	<i>1 073 535</i>		<i>1 073 535</i>
Situation nette	6 564 092	0	2 108 095	929 658	7 742 530
Subventions d'investissement	79 146			29 504	49 642
Provisions réglementées	407 332		80 000		487 332
TOTAL	7 050 570	0	2 188 095	959 162	8 279 502

(1) Dont 400,000 € affecté en fonds dédiés à l'investissement

4.6 - Les provisions réglementées**Provisions réglementées**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS				-
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif				-
Amortissements dérogatoires				-
Provision spéciale de réévaluation				-
Autres provisions réglementées	407 332	80 000	-	487 332
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	407 332	80 000	-	487 332

4.7 - Les provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	160 000	185 000	140 000	205 000
Pensions et obligations similaires				
Autres provisions pour risques et charges	63 100	17 897	51 100	29 897
TOTAL	223 100	202 897	191 100	234 897

4.8 - Les fonds dédiés

LES FONDS DEDIES correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE	DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE
	Montant global		Montant global	Dont remboursement s		Montant global
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements						
E13BP	105 920		4 643			101 277
E30BP	200 978		47 024			153 954
E31BP	200 000		10 000			190 000
E51BP	153 522	8 406	12 480			149 448
E77BP	32 468		19 579		400 000	412 889
E84BP	73 401		1 659			71 742
S3A77	0	8 554				8 554
OPNBP	13 508					13 508
S93	0					0
SENBP	252 788		51 930			200 858
SROSE	200 000					200 000
TOTAL	1 232 584	16 960	147 315	0	400 000	1 502 227
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations						
E84BP	2 190	1 100	2 190			1 100
E13BP	4 122	1 413	4 122			1 413
E77BP	4 097	2 887	4 097			2 887
E51BP	12 166	14 680	12 166			14 680
OPNBP	97 343	60 638	97 345			60 636
E30 BP	9 228	35 542	9 228			35 542
E31 BP	42 285	9 000	1 285			50 000
SMEL	7 986		7 986			0
S93	8 084		8 084			0
SENBP	9 774	3 060	9 774			3 060
S3AIS	8 174		8 174			0
SROSE	13 449		13 449			0
TOTAL	218 898	128 320	177 900	0	0	169 320
TOTAL GENERAL	1 451 482	145 280	325 215	0	400 000	1 671 547

4.9 - Etat des dettes**Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	5 065 105	377 416	4 687 689
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 147	308 147	
Dettes fiscales et sociales	1 441 098	1 441 098	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 520	29 520	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	18 685	18 685	
TOTAL	6 862 555	2 174 865	4 687 689

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 650 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 326 454

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	75 274
Personnel - congés à payer	585 263
Personnel - autres charges à payer	135 818
Etat charges à payer	
Autres charges à payer	11 528
Total	807 883

4.10 - Contribution volontaire en nature**Contributions volontaires en nature**

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0	0
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	0	0

Les contributions volontaires en nature sont non significatives et leur valorisation n'apporte pas une meilleure compréhension de l'activité.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 - Engagements hors-bilan

✚ Crédit-Bail immobilier

L'information ci-après est présentée en milliers d'euros :

Informations estimées compte tenu notamment des taux variables	Date début	Date de fin	Loyers payés (1)		Loyers restant à payer			
			de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Total à payer
ELISA 30	2011	2026	92	1 112	92	179		271
TOTAL			92	1 112	92	179	0	271

Il s'agit du montant payé et restant à payer à SOGEFIMUR. L'opération de crédit-bail signée en 2011 prévoyait le versement par IPSiS d'une avance preneur de 1.030 k€. Opération d'acquisition immobilière en partie financée à l'époque par des crédits non reconductibles à hauteur de 800 k€.

✚ Engagement indemnité de Fin de Carrière

Les modalités de l'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont en conformité avec la « méthode des unités de crédit projetées », méthode communément reconnue pour ce type d'évaluation.

Les principales hypothèses de calcul utilisées en 2023 sont les suivantes :

- Ancienneté prise en compte : Uniquement au sein de l'IpSiS
- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 3 % pour l'ensemble du personnel (ce taux prend en compte les projections en matière de glissement-vieillesse-technicité, ainsi que d'augmentation de la valeur du point)
- Taux de charges sociales : 50 %
- Le turnover a été considéré comme faible
- Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se basent sur l'observation des départs à la retraite récents combinés à l'effet du relèvement progressif de l'âge minimum de départ à la retraite.

Le montant total de l'engagement IFC s'élève à 715 K€ au 31 décembre 2023.

5.2 - Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2023 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 288 K€.

5.3 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2023 se décomposent de la manière suivante :

- Personnel des établissements 160 (146 en 2022)
- Travailleurs Handicapés 554 (533 en 2022)

5.4 - Honoraires du Commissaire Aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice 2023, facturé au titre du contrôle légal des comptes 2023 s'élève à 56 K€ T.T.C.

5.5 - Engagement donné et reçu

En 2023, IpSiS a souscrit un emprunt de 650 000 €. Sogama s'est portée caution à hauteur de 50% de l'emprunt souscrit.

5.6 - Répartition des Dotations- G.R.T.H. et Prestations de services par région

PRODUITS DES DOTATIONS - GRTH - PRESTATIONS					
REGION ILE-DE-FRANCE	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2023	TOTAL 2022
E.S.A.T. Elisa 77	1 172 576	1 049 961	757 671	2 980 208	2 773 733
E.S.A.T. Elisa Sénart	1 427 123	1 168 758	688 433	3 284 314	3 010 611
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	929 663	0	0	929 663	864 218
S.E.S.S.A.D. Selia 93	809 926	0	0	809 926	687 260
S.A.A.A.I.S. Mélina	1 167 145	0	0	1 167 145	916 874
S.E.S.S.A.D. La Roselière	1 257 012	0	0	1 257 012	859 130
Total	6 763 445	2 218 719	1 446 104	10 428 268	9 111 825
REGION GRAND-EST	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2023	TOTAL 2022
E.S.A.T. Elisa 51	845 905	734 184	477 190	2 057 279	1 952 900
Total	845 905	734 184	477 190	2 057 279	1 952 900
REGION PACA	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2023	TOTAL 2022
E.S.A.T. Elisa 13	1 101 096	911 023	587 752	2 599 871	2 534 536
E.S.A.T. Elisa 84	358 350	243 616	93 665	695 631	876 620
E.S.A.T. Open Provence	690 411	182 332	195 581	1 068 325	959 726
Total	2 149 858	1 336 971	876 999	4 363 827	4 370 882
REGION OCCITANIE	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2023	TOTAL 2022
E.S.A.T. Elisa 30	1 266 095	788 346	363 508	2 417 950	2 167 396
E.S.A.T. Elisa 31	903 156	626 326	328 067	1 857 549	1 829 268
Total	2 169 251	1 414 673	691 575	4 275 499	3 996 664
Cumul	11 928 459	5 704 547	3 491 868	21 124 873	19 432 271

G.R.T.H. : Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés.